

ÉCOLE NATIONALE
DES
CHARTES

19, Rue de la Sorbonne
PARIS (5°)

6846
Paris, le 1^{er} février 1923



Madame,

J'ai l'honneur de vous
informer par le Sup. Motinier,
dont vous avez bien voulu
fêter l'Ecole de Chartes,
a été attribué à mademoiselle
Dillay dont la thèse a
été classée la première.
C'est un travail remarquable
sur l'histoire de la condition

0180
juridique les terres dans l'Anjou
au moyen-âge. Mademoiselle
Dilley y a fait preuve d'une
vigueur d'esprit remarquable.
Quant aux deux bourses de
la fondation Seyre,
elles ont été données l'une
à M^r Gret, l'autre à
mademoiselle Odendhal.
Le premier méritait d'autant
plus une récompense que pour
faire sa thèse sur les actes
de roi de France Louis II,
Louis III et Carloman, il

a effectuer à ses frais les voyages
à l'étranger et particulièrement
en Espagne. La bourse l'aidera
à compléter ses recherches et
à achever les voyages encore
nécessaires pour mettre son
travail en état d'être imprimé.

Quant à mademoiselle Odendhal,
elle a fait preuve de courage
en achevant sa thèse malgré
un état de santé très mauvais.

Elle n'a pas de fortune, et
la bourse lui permettra de
se soigner et d'attendre
que nous ayons pu lui
procurer une situation
conforme avec son état

de suite.

Daignez agréer,
Madame, avec la nouvelle
expression de la reconnaissance
de l'école, l'hommage du
profond respect avec quoi
je reste votre dévoué
serviteur

Maurice Ivo